

Justice et Ministères Publics

Il y a matière à s’étonner, quant à la manière dont le principe du contradictoire s’applique ici ou là, et sans grande surprise, l’issue à la double-contrainte suppose une fois de plus d’élargir nos vues pour chercher au bon endroit.

Tableau de société

La France a pris la tête d’un combat qu’elle imagine glorieux, est l’est effectivement jusqu’à preuve du contraire, lorsque le principe du contradictoire confine avec la violation du secret de l’instruction. Pour le moins, il y a matière à s’étonner de la manière dont le principe du contradictoire est appliqué en France, dans les pays de l’Est qu’on ne peut mépriser en « bloc », sans induire en erreur, dès lors que la justice s’applique d’une manière bien différente que chez nous, en Roumanie par exemple, où toute personne attaquée en justice doit se procurer les pièces qui l’accusent en se rapprochant elle-même de la juridiction qui l’en a informée. Cette autre vision du droit est-elle plus favorable à la justice ? Le secret de l’instruction y est-il mieux respecté qu’en France, devenue « le paradis des pédophiles » ... et des casseurs ?

Elargir nos vues

Rien ne m’autorise à répondre à cette question par l’affirmative ou la négative, ni -même à poser cette question impertinente, sans laquelle, toutefois, on risque de s’endormir dans le ronronnement des idées reçues entre deux visions finalement pas si éloignées l’une de l’autre. Et finalement, c’est l’issue à cette double-contrainte entre le politiquement correct des procédures médico-légales française et le correctement politique du modèle roumain et de ses limites, que nous offre l’alternative de la jurisprudence anglaise ou américaine.

Gilets jaunes, « quelque chose a dérapé » ?

« Comme fonctionnaire, je n’ai pas le droit de mentir », dit le scénariste Martin Rauhaus, dans la bouche de l’un de ses personnages. Mais sait-il qu’en France, si vous êtes fonctionnaire, il est de bon ton de discriminer le milieu anglo-saxon protestant et Moscou, par tout amalgame – entre Allemand et nazi, par exemple, et tout procédé d’inhibition comme la question perverse de savoir « pourquoi à compétence scientifique égale, certains élèves choisissent d’aller dans le technique » ? Que l’inhibition des familles bien-pensantes par ce procédé est inscrite dans les directives de l’enseignement des mathématiques depuis 1971 ? Et qu’un enseignant désireux d’ignorer le biais narratif de l’histoire du droit universel n’a aucune chance d’être certifié ? Qu’à dénoncer le procédé du barrage de l’abstraction, l’élève est mis au banc de l’école, et traduit chez un psychologue scolaire payé pour instruire à charge de l’élève ainsi discriminé ? Qu’à pulvériser le barème des tests psychomoteurs censés prouver mon inadaptation au milieu scolaire, je me suis entendu dire par cette psychologue scolaire, interrompue dans ses bavardages téléphoniques plus tôt que prévu, qu’elle avait dû se tromper, et qu’on allait mettre ... le temps qui l’arrangeait pour persister dans son faux-témoignage ? Qu’à dénoncer cette perversion de la pédagogie, un professeur de science, connu comme « le pape du scientifique », s’est trouvé livré en pâture aux syndicats d’enseignants et à la presse régionale de l’Académie de Versailles ? Que nommé en projet d’établissement dans ce lycée abandonné de tous, à Ermont, le proviseur adjoint m’a avoué « avec les profs du Technique, je n’ai pas de problème » ? Et qu’à dénoncer cette mascarade contre le milieu technique, et préconiser la référence déontologies à Newton contre le cheval de Troie de l’éducation, j’ai été suspendu à la demande dudit adjoint sous la menace des délégués syndicaux ?

Peut-être ne sait-il pas tout cela, mais il est une chose qu’il a bien comprise, c’est qu’en France, aujourd’hui, un témoin d’infraction risque de n’accéder aux soins qu’en « urgence psychiatrique », où il est alors soumis à des traitements sous contrainte inhumains, qu’on n’oserait pas imposer au pire des criminels. Et c’est cette fresque qu’il nous dépeint sous l’allégorie d’une histoire familiale, dans « la voleuse et le général. »